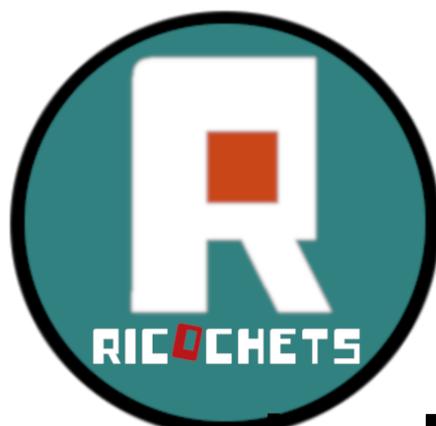


<https://ricochets.cc/Soutien-au-maire-de-Saou-rassemblement-devant-le-tribunal-administratif-de.html>



Soutien au maire de Saoû : rassemblement devant le tribunal administratif de Grenoble

- Les Articles -

Date de mise en ligne : jeudi 26 septembre 2019

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

"Campagne glypho26" relaie avec une grande solidarité l'appel de la FRAPNA Drôme Nature Environnement à vous manifester devant le Tribunal de Grenoble ce lundi à partir de 14h.

Si vous souhaitez porter votre taux de Glyphosate agrafé sur vos vêtements, soyez en sur que cela rendra un visuel parlant à ceux qui seront présents.

TOUS UNIS CONTRE LES PESTICIDES

Coordination Drôme de la CG "J'ai des pesticides et toi ? "

Frapna Drôme Nature Environnement appelle à un rassemblement devant le tribunal administratif de Grenoble ce lundi 30 septembre à 14h en soutien au maire de Saoû

Le conseil municipal de Saoû, réuni le 2 septembre 2019, a pris un arrêté interdisant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à une distance inférieure à 150 mètres de toute parcelle cadastrale comprenant un bâtiment d'habitation ou à usage professionnel, d'un terrain de sport ou d'une aire de jeu ou d'une parcelle de type agricole cultivée en agriculture biologique. Certains aménagements permettent de réduire cette distance à 100 mètres.

Frapna Drôme Nature Environnement approuve cette décision qui a été prise en application des textes en vigueur : la constitution française, la réglementation européenne, le code rural et de la pêche maritime, la loi du 30 octobre 2018 pour une alimentation saine, le code général des collectivités, le code de la santé publique.

Cet arrêté est pris dans la logique de la réglementation qui interdit désormais l'usage des pesticides de synthèse par les services communaux depuis 2017.

Pourtant, la préfecture de la Drôme a demandé au maire de Saoû de retirer cet arrêté au motif qu'il excéderait ses compétences.

Saisi par le préfet de la Drôme, le tribunal administratif de Grenoble pourra préciser ce lundi à 14h si le maire et le conseil municipal de Saoû avaient la compétence pour prendre cet arrêté. Mais tous les citoyens et leurs élus ont le devoir primordial de préserver la vie et la santé des hommes : face à la crise écologique, ce devoir leur impose de tout mettre en oeuvre pour garder l'espoir d'un monde viable et enviable. Pour cela, face aux organisations constituées en lobbys agissant pour l'usage et le commerce des pesticides de synthèse (plus de 2 milliards d'Euros de chiffre d'affaire en 2017 pour la France), tous les citoyens, tous les élus, tous les agriculteurs ont le devoir d'utiliser leur « droit de résistance à l'oppression » garanti par la Constitution, se référant à la Déclaration universelle des droits de l'homme (Article 2).

Frapna Drôme Nature Environnement soutient tous les maires qui ont déjà pris un arrêté de restriction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans leur commune et appelle les autres maires de la Drôme à le faire également.

L'association appelle à [un rassemblement devant le tribunal administratif de Grenoble ce lundi 30 septembre à 14h en soutien au maire de Saoû](#). (Pour agir avec cohérence, utilisons le train...)



Pour des communes sans pesticides dans la Drôme et partout

Post-scriptum :

- ▶ *La FNSEA, les préfets irresponsables, les lobbies industriels, l'industrie agroalimentaire, ne doivent plus pouvoir imposer leurs produits et systèmes destructeurs de notre santé et du vivant !*